

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 25 novembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019

2019 V.466 Vœu relatif au mobilier urbain

Le Conseil de Paris,

En réponse au vœu 54 déposé par Julien Bargeton et les élus du groupe Démocrates et Progressistes,

Considérant la variété des mobiliers urbains dans Paris ;

Considérant la nature du paysage urbain et le caractère patrimonial de Paris ;

Considérant la volonté de la ville de désencombrer l'espace public et d'éviter trop d'objets disparates dans les rues ;

Considérant la volonté de la ville de créer des mobiliers urbains qui répondent à une démarche globale d'insertion dans le paysage ;

Considérant la nécessité de rendre adaptés les nouveaux mobiliers à tous types de handicap ce qui peut avoir pour conséquence de prendre plus de place dans l'espace public ;

Considérant la mise en place - durant cette mandature - d'un groupe « Mobilier urbain » avec les différents groupes politiques ainsi que les adjoints concernés, pour échanger sur les nouveaux marchés de mobiliers, leur design et leur insertion urbaine ;

Considérant le besoin d'échanger de manière plus large sur la mise en place de nouveaux mobiliers urbains en respectant les différents objectifs de la ville de Paris (plan climat, accessibilité, patrimoine, insertion urbaine...);

Considérant les autorisations nécessaires pour l'installation de nouveaux mobiliers (notamment la Direction de la Voirie et les Architectes des Bâtiments de France) ;

Considérant la connaissance approfondie du terrain des mairies d'arrondissement ;

Sur proposition de l'exécutif,

Emet le vœu que

- Que soit réalisé un bilan du groupe « Mobilier urbain » et qu'il soit présenté en commission ;
- D'étendre le groupe « Mobilier urbain » à la consultation des mairies d'arrondissement.